

Le secourisme à Paris [suite]

Autor(en): **Desforbes**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA

CROIX-ROUGE SUISSE

ABONNEMENTS	
SUISSE	1 an Fr. 2.50
ETRANGER	1 an Fr. 4.—
Le Numéro: 25 Ct.	

ANNONCES	
SUISSE	la ligne 30 Ct.
ETRANGER	la ligne 40 Ct.
Réclame: 1 Fr. la ligne.	

ORGANE OFFICIEL DU COMITÉ CENTRAL
de la Croix-Rouge Suisse, de l'Alliance des Samaritains
et de la Société Militaire Sanitaire.

—>« Publication Mensuelle »<—

Directeur-Fondateur: D^r J. BRAUN.

Secrétaire de la Rédaction: D^r A. PUGNAT.

Rédaction et Administration: Genève, 8, Corraterie.

Le Secourisme à Paris (Suite)

Les Secours publics

Ils dépendent de deux administrations: La Préfecture de police, qui donne des secours aux noyés et aux asphyxiés, dans des pavillons spéciaux, et des soins aux malades et blessés, dans les postes de police, la Préfecture de la Seine qui fait les transports au moyen de ses ambulances. Il y a 16 *pavillons de secours* aux noyés, 8 sur la Seine et 8 sur les canaux Saint-Martin, Saint-Denis et de l'Ourcq. On y trouve une boîte de « fumigatoire » renfermant tout ce qui est nécessaire pour ranimer un asphyxié. Il y a aussi un tableau résumant les instructions du Conseil d'hygiène, sur les premiers soins à donner. Les gardiens sont exercés à pratiquer la respiration artificielle et les tractions rythmées de la langue; ils peuvent faire appeler, en cas d'urgence, un médecin inscrit au poste de police le plus proche. Les résultats ont été satisfaisants, puisque de 1875 à 1892 des soins ont été donnés à 3.573 noyés, dont 3.380 ont été rappelés à la vie.

A côté de ces pavillons officiels, il y a des *postes auxiliaires* qui sont sous la surveillance de la Préfecture de police.

Les bateaux-lavoirs, les établissements de bains froids et de bains chauds, les pontons des bateaux-omnibus possèdent, en effet, des boîtes de secours, des instructions détaillées pour les soins d'urgence, des appareils de sauvetage et un personnel de marinières ou d'employés bons nageurs qui peuvent devenir, à l'occasion, des sauveteurs. La Préfecture de police, lorsqu'il y a des régates ou des fêtes nautiques, installe des *postes volants* avec des agents spéciaux.

Les secours aux blessés et malades sont assurés dans les postes de police, de sapeurs-pompiers et dans les casernes de la garde républicaine. On trouve dans chaque *poste central*, à la mairie de l'arrondissement, une boîte de pansement assez complète, des gouttières en fil de fer pour l'immobilisation des membres, un brancard à roues et un brancard à bras. Une instruction, rédigée par le Conseil d'hygiène, permet aux agents de service, déjà instruits par leurs chefs, de donner les premiers soins. Les *pos-*

les de quartier n'ont pas encore de brancards à roues ; les *postes-vigie* possèdent maintenant des petites boîtes à pansement sommaire. Il y a, en moyenne chaque année, six cents personnes malades ou blessées qui reçoivent des soins dans les postes de police.

Au moment des grandes fêtes, revues, feux d'artifice, bals officiels, funérailles nationales, etc... la Préfecture de police organise, sur les points les plus fréquentés, des *ambulances volantes* dirigées par des médecins assistés d'agents faisant fonctions d'infirmiers ou de brancardiers.

Ces postes de secours, généralement installés dans les bureaux d'omnibus, ont rendu de grands services. Le 2 juin 1885, aux funérailles de Victor Hugo, 20 postes donnèrent des soins à 491 personnes. Ces ambulances fonctionnent chaque année au Grand Prix de Longchamps, à la Revue du 14 Juillet, à la Mi-Carême, aux bals de l'Hôtel de Ville. Il n'y a plus de grande fête sans poste de secours.

Les théâtres doivent avoir un cabinet spécialement réservé aux malades, avec les objets de pansement et les médicaments les plus nécessaires. A chaque représentation ou répétition générale, il y a un médecin de service. Les grandes administrations possèdent des boîtes de secours et souvent des brancards. Les compagnies de chemins de fer ont également dans les gares et dans les trains de voyageurs des boîtes et des appareils de secours. On trouve dans les vélodromes, dans toutes les réunions sportives et hippiques une organisation de premiers secours avec médecins ou infirmiers de service. Il en a été de même pendant les dernières expositions.

Le transport des blessés et des malades est assuré non seulement par les brancards, mais encore par les *ambulances* qui dépendent de la Préfecture

de la Seine. Il y a actuellement cinq dépôts de voitures : l'hôpital Saint-Louis, rue Caulaincourt, marché Saint-Honoré, rue de Chaligny et rue de Staël. Pour conduire les malades à l'hôpital ou à leur domicile, chaque voiture a son infirmier. Quand il s'agit de blessés ramassés sur la voie publique, dans une pharmacie ou un poste de police, il y a un étudiant en médecine qui peut donner les premiers soins.

(A suivre)

D^r DESFORGES.

L'hygiène de l'oreille

(Suite)

Des agents nuisibles qui produisent les maladies de l'oreille.

I. — Ils sont nombreux : les uns agissent directement sur l'oreille ; tels les coups, les brusques changements de la pression atmosphérique, etc.

II. — Les autres qui n'atteignent l'oreille que par l'intermédiaire des organes voisins, nez, pharynx, bouche, sont constitués par les maladies infectieuses de ces organes.

III. — Un troisième groupe est représenté par les causes qui favorisent l'infection de l'oreille.

IV. — Dans un quatrième groupe, on peut ranger les maladies générales, qui retentissent d'une manière fâcheuse sur l'organe de l'ouïe.

§ I. — Les corps étrangers de l'oreille ont été et sont encore la source d'accidents, parfois mortels ; si quelques-uns de ces corps pénètrent par hasard dans le conduit, la plupart y sont introduits par les enfants, qui, comme on sait, goûtent fort ce genre d'amusement. Or un corps étranger le plus souvent n'est pas dangereux par lui-même ; il le devient par les tentatives d'extraction dont il est l'objet. Voici comment : « Un enfant introduit un corps étranger dans